

Notaires Associés

Centre d'Affaires DIDIER PLAZA - 2ème étage
Rond Point du Vietnam Héroïque – Route de Didier
97200 FORT-DE-FRANCE

Téléphone : 05.96.63.92.92 - Télécopie : 05.96.63.66.05

Bureau Annexe

Murielle ZAÏRE-BELLEMARE
Samantha CHEVROLAT
Notaires
Z.A. Artimer
97290 Le Marin
Tél. : 05 96 74 19 61
Fax : 05 96 74 94 87

Monsieur Le Préfet de la Région Martinique
Préfecture de la Martinique
Rue Louis blanc
97200 FORT-DE-FRANCE

Fort-de-France, le 16 mars 2022

Dossier suivi par Cinthya ZOZIME
cinthya.zozime.97208@notaires.fr

NOTORIETE PRESCRIPTIVE BALTIDE 1011802 / MB /CZ /

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : Demande de publication d'un extrait de l'acte de notoriété acquisitive

Monsieur Le Préfet,

Dans le cadre du dossier en référence, et conformément aux dispositions de l'article 2 du décret d'application n° 2017-1802 du 28 décembre 2017, entré en vigueur le 1er janvier 2018,

Je vous prie de trouver sous ce pli, un extrait de l'acte de notoriété prescriptive reçu à l'Office Notarial sis à FORT-DE-FRANCE (97200), Centre d'Affaires DIDIER PLAZA - 2ème étage- Rond Point du Vietnam Héroïque – Route de Didier, le **21 février 2022**, aux termes duquel figurent les éléments requis, savoir :

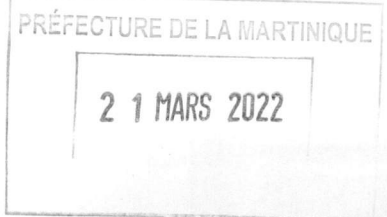
- L'identité complète de la personne bénéficiaire conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article 5 du décret du 4 janvier 1955 .
- Les éléments d'identification de l'immeuble concerné, précisés conformément aux dispositions de l'article 7 du décret du 4 janvier 1955.
- Et la reproduction des dispositions du premier alinéa de l'article 35-2 de la loi du 27 mai 2009.

Cet extrait précise également que le bénéficiaire revendique la propriété de l'immeuble au titre de la prescription acquisitive en application des dispositions de l'article 2272 du code civil ;

Je vous prie de procéder à la publication dudit extrait sur le site internet de la préfecture de la Région Martinique, pendant une durée de cinq ans et vous informe qu'il été également demandé à Monsieur Le Maire de la Ville de RIVIERE-PILOTE de procéder à l'affichage du même extrait en mairie pendant un délai de trois mois.

Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial
Membre d'une Association Agréée - Accepte le règlement des honoraires par chèques libellés en son nom
RIB de l'Etude :

Code Banque	Code Guichet	N°de compte	Clé RIB
40031	00001	0000202778K	45
IBAN : FR50 4003 1000 0100 0020 2778 K45			
BIC : CDCG FR PP XXX			



Etant ici précisé que la dernière des mesures de publicité dont font parties les deux précitées, fait courir le délai de cinq ans pendant lequel l'acte de notoriété acquisitive peut être contesté en application de l'article 35-2 de la loi du 27 mai 2009.

Aussi, je vous remercie de m'adresser le récépissé d'avis de publication de l'extrait concerné, à l'aide de l'enveloppe pré-timbrée jointe pour votre réponse.

Je vous informe que l'accomplissement des mesures de publicité ci-dessus visées est certifié, selon le cas, par le maire ou le préfet.

A l'expiration du délai quinquennal sus-visé, l'acte de notoriété acquisitive deviendra alors incontestable.

Il convient néanmoins de rappeler que l'ensemble des dispositions ci-dessus visées ne s'appliquera qu'aux actes de notoriétés « dressés et publiés avant le 31 décembre 2027 ».

Dans cette attente,

Veuillez croire, Monsieur Le Préfet, à l'assurance de ma sincère considération.

P/o Maître Murielle ZAIRE-BELLEMARE

 Catherine SCHIN-OJA-SIRON-SCHAPIRA
Renaud NIRDE
Murielle ZAIRE - BELLEMARE
OS 20-002
Centre Affaires Didier Plaza - RdPt du Vietnam Héroïque
97200 FORT DE FRANCE
Tél. : 05 96 83 92 92

✂-----
Références : NOTORIETE PRESCRIPTIVE BALTIDE 1011802 / MB /CZ /

RECEPISSE D'AVIS DE PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA PREFECTURE
DE LA REGION MARTINIQUE

Destinataire du récépissé : Maître Murielle ZAIRE-BELLEMARE Notaire à FORT-DE-FRANCE (97200)

Le notaire est informé de ce que, suite à son courrier en date du **16 mars 2022** contenant un extrait de l'acte de notoriété acquisitive reçu par lui le **21 février 2022**, la publication prescrite par les dispositions de l'alinéa 1er de l'article 35-2 de la loi du 27 mai 2009 et de l'article 2 du décret d'application n° 2017-1802 du 28 décembre 2017, a été effectuée sur le site de la Préfecture de la Martinique à compter du

Le

Signature

Cachet



EXTRAIT D'ACTE DE NOTORIETE ACQUISITIVE
Au profit de Mademoiselle Marlène Angèle MAMIE-ASSELIN DE
BEAUVILLE

Aux termes d'un acte reçu par Maître Renaud **NIRDE**, Notaire membre de la Société Civile Professionnelle dénommée « Catherine SCHIN-OUA-SIRON-SCHAPIRA Renaud NIRDE et Murielle ZAÏRE-BELLEMARE, Notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial, à FORT-DE-FRANCE (Martinique), Centre d'Affaires DIDIER PLAZA - 2ème étage - Rond Point du Vietnam Héroïque – Route de Didier – CS20.002, le **30 avril 2020**,

Il a été constaté la prescription acquisitive au profit de :

Monsieur David Saint-Louis **BALTIDE**, en son vivant Retraité, époux de Madame Lise **ROY-LAREINTY**, demeurant à RIVIERE-PILOTE (97211) Saint Vincent.

Né à RIVIERE-PILOTE (97211), le 25 août 1919.

Marié à la mairie de RIVIERE-PILOTE (97211) le 27 décembre 1949 sous le régime de la communauté de meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à FORT-DE-FRANCE (97200), le 24 février 1999.

INTERVENTION

Sur la réquisition de ces enfants :

1/- Monsieur Yves Benoit **BALTIDE**, Retraité, demeurant à RIVIERE-PILOTE (97211) quartier Saint Vincent.

Né à RIVIERE-PILOTE (97211) le 21 mars 1950.

Divorcé de Madame Emérante Clotilde GOUJON suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de FORT-DE-FRANCE (97200) le 7 mars 1994, et non remarié.

2/- Madame Danielle Marie **BALTIDE**, Retraîtée, épouse de Monsieur Henri **MOUTACHY**, demeurant à FORT-DE-FRANCE (97200) avenue Raoul Follereau 3 Cité Dillon.

Née à RIVIERE-PILOTE (97211) le 8 mai 1951.

Mariée à la mairie de RIVIERE-PILOTE (97211) le 14 avril 1973 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

3/- Madame Marie-Xavier Fernande **BALTIDE**, Retraîtée, épouse de Monsieur Robert Eloi **CESAIRE**, demeurant à LE LAMENTIN (97232) Chemin Mangot Vulcin.

Née à RIVIERE-PILOTE (97211) le 30 mai 1953.

Mariée à la mairie de FORT-DE-FRANCE (97200) le 9 août 1984 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

4/- Madame Céline Sabine **BALTIDE**, Retraîtée, épouse de Monsieur Raymond Léonard **RENE-CORAIL**, demeurant à RIVIERE-PILOTE (97211) Morne Escarpe.

Née à RIVIERE-PILOTE (97211) le 29 août 1954.

Mariée à la mairie de RIVIERE-PILOTE (97211) le 10 juillet 1980 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

5/- Monsieur Siméon Elie **BALTIDE**, Retraité, époux de Madame Suzanne Geneviève **VILLERONCE**, demeurant à RIVIERE-PILOTE (97211) quartier Saint Vincent.

Né à RIVIERE-PILOTE (97211) le 5 janvier 1956.

Marié à la mairie de RIVIERE-PILOTE (97211) le 17 décembre 1992 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

6/- Madame Magaly Modeste **BALTIDE**, Retraitée, demeurant à LE VAUCLIN (97280) Ravine Plate.

Née à RIVIERE-PILOTE (97211), le 15 juin 1957.

Veuve de Monsieur Constant Zoé SEFIL et non remariée.

7/- Monsieur Raphaël Paul **BALTIDE**, Retraité, demeurant à FORT-DE-FRANCE (97200) Appartement 15, 15 rue du petit passage Sainte-Thérèse.

Né à RIVIERE PILOTE (97211) le 25 janvier 1962.

Célibataire.

Afin de revendiquer la propriété des BIENS dont la désignation suit, au titre de la prescription acquisitive, en application des dispositions des articles 2261 du code civil ;

IDENTIFICATION DU BIEN

Immeuble article un

DESIGNATION

A RIVIERE-PILOTE (MARTINIQUE) 97211 Vc de Saint Vincent,

Un terrain sur lequel repose une maison d'habitation élevée en maçonnerie et couverte par des tôles ondulées, comprenant :

Terrasse, cuisine, séjour, couloir, quatre chambres, deux salle d'eau, couloir, salle de bains.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AC	178	VC DE SAINT VINCENT	00 ha 10 a 10 ca

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Immeuble article deux

DESIGNATION

A RIVIERE-PILOTE (MARTINIQUE) 97211 Vc de Saint Vincent,

Un terrain .

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AC	15	VC DE SAINT VINCENT	00 ha 22 a 50 ca

Sur lequel repose une construction à usage d'habitation édifiée par Monsieur Siméon BALTIDE son fils.

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Reproduction de l'article 35-2, alinéa 1^{er}, de la loi du 27 mai 2009

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Guadeloupe, en Martinique, à La Réunion, en Guyane, à Saint-Martin et à Mayotte et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de cinq ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ou au livre foncier ».